



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°978) DE MISE A
DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE
MIQUEL ET DES SALLES BERLIOZ, COUPERIN
ET SOSTENUTO A L'ASSOCIATION
"CORRESPONDANCES ET MUSIQUE"**

**DÉCISION N° DM-24-270
EN DATE DU 13 AOUT 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, dont le siège est 135 boulevard Maréchal Leclerc, 14000 Caen, afin d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans la salle Berlioz le 29 juin 2024 de 11h00 à 21h00, l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel les 15 août de 12h30 à 21h30, 16 août de 9h30 à 18h30, 17 août de 12h30 à 22h00, 18 août de 9h30 à 18h30, 19 août de 12h30 à 21h30, 20 août 2024 de 9h30 à 18h30 et dans les salles Couperin et Sostenuto pour des auditions les 10 et 12 septembre 2024 de 9h00 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard, dont le siège est 135 boulevard Maréchal Leclerc, 14000 Caen, une convention de location de salle pour un montant de 826,13 € T.T.C. (huit-cent-vingt-six euros et treize centimes) correspondant aux frais de gardiennage afin d'organiser des répétitions d'un ensemble professionnel dans la salle Berlioz le 29 juin 2024 de 11h00 à 21h00, l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel les 15 août de 12h30 à 21h30, 16 août de 9h30 à 18h30, 17 août de 12h30 à 22h00, 18 août de 9h30 à 18h30, 19 août de 12h30 à 21h30, 20 août 2024 de 9h30 à 18h30 et dans les salles Couperin et Sostenuto pour des auditions les 10 et 12 septembre 2024 de 9h00 à 16h30.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240813-lmc1H12204H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/08/2024
Date de Publication : 13/08/2024